



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 MARS 2016 A 18H30

Etaient présents : André HEUGHE, Maire, Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Henri ROUSSILLON, Mireille DAINESI, Adjoint,

Michèle BONNARD, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Raymonde ROTH, Michel AHMED-OUAMEUR, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Sylvain REBOUL, Stéphanie BOBIN, René RODRIGUEZ, Marie-Claire GRANIER, Nathalie NURY, Karine FERRARO, Luc ROUSSELOT, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Patrick POULENAS qui donne pouvoir à Patrick MANETTI
Alain DIVINE qui donne pouvoir à André HEUGHE
Dorothee LAROCHE qui donne pouvoir à Jean-Marc TAILLEUR
Jacques BAUZA qui donne pouvoir à Nathalie NURY

Absents :

Margueritte MAESTRINI
Michel BERARDO

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

ADOpte A L'UNANIMITE

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

ADOpte A L'UNANIMITE

DOSSIER N°1 – FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Voir document ci-joint qui fait l'objet désormais d'un débat ET d'un vote ; document publié sur le site.

21 VOIX POUR - 6 CONTRE (ROUSSELOT, NURY, GRANIER, BAUZA, FERRARO, RODRIGUEZ)
ADOpte A LA MAJORITE

DOSSIER N°2 – FINANCES – PRODUITS IRRECOUVRABLES – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Par lettre du 9 février 2016 la Trésorerie de Roquemaure nous demande d'accepter en non valeur des sommes et d'accepter d'émettre le mandant correspondant au compte 6541 « pertes sur produits irrécouvrables » ; 115.80€ (tickets de cantine et jardins familiaux)

27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE

DOSSIER N°3 – FINANCES – PRODUITS IRRECOUVRABLES – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Par lettre du 9 février 2016 la Trésorerie de Roquemaure nous demande d'accepter en non valeur des sommes et d'accepter d'émettre le mandant correspondant au compte 6541 « pertes sur produits irrécouvrables » ; 16.20 € (tickets de cantine)

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°4 – FINANCES – PRODUITS IRRECOUVRABLES – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Par lettre du 12 février 2016 la Trésorerie de Roquemaure nous demande d'accepter en non valeur des sommes et d'accepter d'émettre le mandant correspondant au compte 6541 « pertes sur produits irrécouvrables » ; 80 € (jardins familiaux)

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°5 – FESTIVITES – CONVENTION DE CESSION TEMPORAIRE DE LA LICENCE IV AU COMITE DES FETES – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Convention de cession temporaire de la licence communale pour la « soirée irlandaise » du vendredi 25 mars 2016 à la salle des fêtes de Roquemaure consentie gratuitement.

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°6 – FONCIER – ACQUISITION TERRAIN EXPROPRIE POUR GENDARMERIE – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

Il convient de rajouter à la dernière délibération N°2016_01_009 du 28 janvier 2016 l'autorisation donnée au Maire de signer l'acte de cession.

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°7 – ASSOCIATIONS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX FLORENTINES – RAPPORTEUR : Henri ROUSSILLON

Une subvention de 100€ est proposée pour l'association Les Florentines (majorettes) en vue d'assurer la sécurité de leur défilé prévu dans les rues de Roquemaure lors du festival organisé pendant le week-end du 30 avril et 1^{er} mai.

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°8 – INTERCOMMUNALITE – AVIS POUR LE SMD GARD – RAPPORTEUR : Sylvain REBOUL

Par lettre du 20 janvier 2016, le Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard nous demande l'avis de tous ses membres pour accepter l'adhésion de la commune de Bagnols-du-Cèze. Proposition d'un avis favorable.

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°9 – TRAVAUX – LOCAL SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Le projet prévoit la construction d'un local de stockage pour tables et chaises adossé à la face de l'actuelle salle des fêtes « La Cantarello ».

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 12 500€ HT et une aide peut être sollicitée auprès de Madame LOPEZ, sénatrice du Gard, au titre de la réserve parlementaire.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Réserve parlementaire (50%) : 6 250 €
- Part communale (50%) : 6 250 €

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°10 – TRAVAUX – CHARPENTE BOIS DU GYMNASSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Le projet prévoit le traitement de la charpente bois du gymnase servant principalement aux activités sportives du Collège Paul Valéry.

Une consultation a été faite et la meilleure proposition est celle de CTC à Avignon pour un montant de 22 200€ HT. Des aides financières peuvent être sollicitées auprès des établissements publics en relation avec le Collège et auprès du Député de la circonscription au titre de la réserve parlementaire.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- SI du Collège (10%) : 2 220 €
- CD (20%) : 4 440 €
- Réserve parlementaire (20%) : 4 440 €
- Part communale (50%) : 11 100 €

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°11 – FONCIER – RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE 2015 – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

Tableau ci-joint

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°12 – AFFAIRES GENERALES – RAPPORT ANNUEL DES MARCHES PUBLICS 2015 – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Tableau ci-joint

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°13 – SPANC – DOSSIERS INDIVIDUELS DE TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

Vu le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau 2013/2018 d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,

Vu la délibération du conseil municipal 2014_01_005 du 23/01/2014 approuvant la convention de mandat avec l'agence de l'eau relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage, par l'intermédiaire de la commune, Considérant le tableau des priorités des ANC à réhabiliter,

Vu les 3 dossiers complets de demande de réhabilitation reçus en mairie, il convient de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental tant pour les études et travaux de réhabilitation que pour l'animation –coordination.

Il est proposé de solliciter les aides suivantes de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental pour trois nouvelles installations :

- Une aide forfaitaire globale pour les études et les travaux d'un montant de 3 000 € de l'Agence de l'Eau par particulier maître d'ouvrage, soit 9 000 € au total pour 3 installations
- Une aide forfaitaire globale pour les études et les travaux d'un montant de 1 000 € du Conseil Départemental par particulier maître d'ouvrage, soit 3 000 € au total pour 3 installations
- Une aide forfaitaire de 250 € au titre de l'animation et la coordination des opérations de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif soit 750 € pour les 3 installations

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°14 – FINANCES – EMPRUNT A L'AGENCE France LOCALE POUR LE TERRAIN DE LA GENDARMERIE –
RAPPOrTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

Une consultation de banques a été organisée pour un emprunt de 500 000€ sur 25 ou 30 ans correspondant à l'acquisition par expropriation du terrain de la Gendarmerie et les frais notariés.

France Locale propose un taux fixe de 1.8625%, plus intéressant sur 25 ans à échéances constantes. Sous réserve d'accepter le dossier suivant de garantie.

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°15 – FINANCES – GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE France LOCALE – RAPPOrTEUR :
Jean-Marc TAILLEUR**

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le *Pacte*), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE :

- . **N°2016_004 du 27 janvier 2016** visée le 28 janvier en Préfecture : indemnisation de Groupama pour le sinistre de la toiture des halles à la Pousterle ; 670€ et en attente de la franchise de 500€ après recours auprès du tiers
- . **N°2016_005 du 1^{er} février** visée le 2 : renouvellement à l'ANEV, l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin, pour 2016, l'adhésion est de 320€
- . **N°2016_006 du 18 février** visée le 22 : contrat de maintenance de la vidéo protection avec Bouygues du 28.03.2016 pour un an au coût de 6 211.30€ HT
- . **N°2016_007 du 22 février** visée le jour même : contrats de maintenance et télésurveillance pour la Mairie, le CCAS, le Relais Emplois, la Médiathèque avec NEXECUR de Coulaines (72) au coût de 460.92€ HT par an pour chaque site + taxe CNAPS de 2016 à fin 2018
- . **N° 2016_008 du 24 février** visée le 26 : travaux de réhabilitation des plages et du petit bassin de la piscine confiés à RIDOLFI Frères de Fontvielle pour 61 466€ HT,
- . **N°2016_009 du 29 février** visée le 3 mars : convention pour le snack de la piscine avec l'association Loisirs et Culture cet été au prix de 300€
- . **N°2016_010 du 1^{er} mars** visée le jour-même : convention de mise à disposition gratuite d'une salle de l'OT au Point Info Ligue pour des permanences les samedis et mercredis

.N°2016_011 du 29 février visée le 1^{er} mars : contrat avec AC PROD d'Avignon pour Roquemaure2rire des 18 et 19 mars pour 29540^e HT diminué des recettes des entrées (15€ l'entrée et 25€ pour VIP Entreprises)

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h10

Le Maire,
André HEUGHE

La Secrétaire de séance,
Mireille DAINESI